


DÉPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE BESANCON CANTON DE BAUME LES DAMES	COMMUNE DE VIEILLEY - 25870 - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEILLEY
<u>SÉANCE DU 22 MARS 2024</u>	
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 A délibéré : 13 Pouvoirs : 3	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux Mars, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck Raclot, le Maire.
Convocation du : 15 Mars 2024	Etaient présents : Mesdames Dorine LEROY, Laurence REGAD-PELAGRU Messieurs, Sylvain CUNY, Corentin FAIVRE PICON, Jimmy KASAD, Damien LIARD, Emmanuel MULIN, Olivier NAVARRE, Guy VERCHERE, Franck RACLOT.
	Absent excusé : - Stéphane DEMANGE donne procuration Laurence REGAD-PELAGRU - Damien GENTE donne procuration à Franck RACLOT - Françoise GILLET donne procuration à Guy VERCHERE
Secrétaire de séance : Laurence REGARD-PELAGRU	Absent non excusé : Christophe CLADY, Aurélien JACQUET.
Reçue en préfecture Certifiée exécutoire le 25 Mars 2024	DCM 24_03_22

Validation du conseil du 29 Janvier 2024

1- RECONDUCTION DE LA CARTE JEUNE.

Mr le Maire propose de reconduire la carte jeune et de l'offrir à nos jeunes de moins de 30 ans. Le tarif est de 9 euros par carte jeune à la charge de la commune.

Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

2- DÉLIBÉRATION POUR DEMANDER ASSISTANCE À L'O.N.F. POUR LA RÉDACTION DE LA CONVENTION POUR LE PYLÔNE AVEC LA SOCIÉTÉ AXIANS.

Mr LIARD responsable de la commission de la forêt, explique la délibération proposée par l'O.N.F. pour l'assistance et la rédaction de la convention pour le pylône avec la société AXIANS.

Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

3- DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LA TRÉSORERIE À PROCÉDER DES VIREMENTS DE CRÉDITS PLAFONNÉS À 7.5%.

Mr le Maire demande au conseil d'accepter la proposition de la trésorerie afin de pouvoir réaliser des virements plafonnés à hauteur de 7.5%. de chaque section, avec la restriction qu'il est prohibé d'abonder les crédits de personnel.

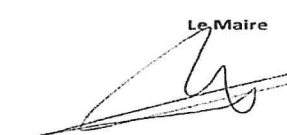
Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

4- VALIDATION DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT POUR LA PARCELLE AB171.

Mr Guy VERCHERE responsable de la commission budget propose d'amortir l'achat de la parcelle AB171. Comme suit :

Désignation du bien : Acquisition parcelle Moinot AB 171				
Valeur d'entrée :		41 103.04 €		
Base amortissable :		41 103.04 €		
Date de réalisation :		année 2023		
Début d'amortissement :		année 2024		
		Amortissement :	Linéaire	
		Durée :	15 ans	
		Taux linéaire :	6.67%	
Exercice	Base amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur comptable nette
2024	41 103.04 €	2 740.20 €	2 740.20 €	38 362.84 €
2025	41 103.04 €	2 740.20 €	5 480.40 €	35 622.64 €
2026	41 103.04 €	2 740.20 €	8 220.60 €	32 882.44 €
2027	41 103.04 €	2 740.20 €	10 960.80 €	30 142.24 €
2028	41 103.04 €	2 740.20 €	13 701.00 €	27 402.04 €
2029	41 103.04 €	2 740.20 €	16 441.20 €	24 661.84 €
2030	41 103.04 €	2 740.20 €	19 181.40 €	21 921.64 €
2031	41 103.04 €	2 740.20 €	21 921.60 €	19 181.44 €
2032	41 103.04 €	2 740.20 €	24 661.80 €	16 441.24 €
2033	41 103.04 €	2 740.20 €	27 402.00 €	13 701.04 €
2034	41 103.04 €	2 740.20 €	30 142.20 €	10 960.84 €
2035	41 103.04 €	2 740.20 €	32 882.40 €	8 220.64 €
2036	41 103.04 €	2 740.20 €	35 622.60 €	5 480.44 €
2037	41 103.04 €	2 740.20 €	38 362.80 €	2 740.24 €
2038	41 103.04 €	2 740.24 €	41 103.04 €	0.00 €

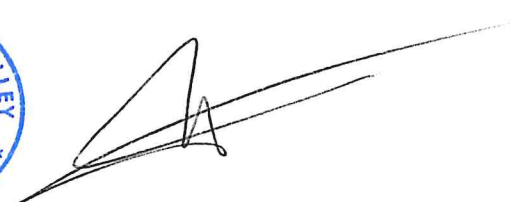
Fait à Vieilley le 22 mars 2024

Le Maire

 Franck RACLOT



Validée par délibération du Conseil Municipal le 22 mars 2024





Pour : 13
 Contre : 00
 Abstention : 00

5- BORNAGE D'UN CHEMIN, CHEMIN DE MÈREY.

Cette délibération n'ayant plus lieu d'être, Mr le maire informe le conseil qu'il y a lieu d'annuler l'ordre du jour N°5.

6- PASSAGE DE CE CHEMIN DU DROIT PUBLIC EN DROIT PRIVÉ.

Cette délibération n'ayant plus lieu d'être, Mr le maire informe le conseil qu'il y a lieu d'annuler l'ordre du jour N°6.

7- DÉLIBÉRATION VENTE PARCELLE AB177 (terrain communal).

Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation de vendre la parcelle AB177 d'une surface de 195m² pour la somme 5000€ (cinq mille euros) hors frais de notaire.

Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Prochain conseil le 04 Avril 2024
25 Avril 2024



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

C. CLADY
Absent non excusé

S. CUNY

S. DEMANGE
Absent excusé

C. FAIVRE PICON

D. GENTE
Absent excusé

F. GILLET
Absent excusé

A. JACQUET
Absent non excusé

J. KASAD

D. LEROY

D. LIARD

E. MULIN

O. NAVARRE

F. RACLOT

L. REGAD PELAGRU

G. VERCHÈRE